

Commune de CHARMÉ

Procès verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2025

Présents : Monsieur Mickaël AUDOUIN, Madame Sabrina BECHIEAU, Monsieur Bernard BORNE, Madame Chantal MACHET, Madame Marilyne MELON, Monsieur Louis MOREAU, Monsieur Jean-Michel RABIOUX.

Absents excusés : Monsieur Benoit FRADIN (pouvoir donné à Monsieur Jean Michel RABIOUX), Madame Agnès BAUDRILLART (pouvoir donné à Madame Chantal MACHET), Monsieur William VENUTI (pouvoir donné à Monsieur Bernard BORNE).

Secrétaire de séance : Madame Marilyne MELON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 25 février 2025 à l'unanimité des présents et représentés (10/10).

Mr le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter un point non prévu à l'ordre du jour initial, en raison de l'urgence de lancer un appel à candidature pour le remplacement de notre secrétaire, Madame Julia NIVIERE, qui va cesser ses fonctions le 20 juin 2025.

Demande acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

I. BUDGET :

A. Budget de la caisse des écoles :

1. Approbation du compte de gestion 2024 de l'école - Résultats de l'exercice 2024 :

Recettes : 47 914,00 € Dépenses : 45 683,28 € Excédent : **2 230,72€**

Résultats cumulés : 2 230,72€ + 32 833,59€ = 35 064,31 €

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2024 de l'école.

2. Présentation et vote du compte administratif 2024 de l'école :

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Recettes : 47 914,00 € Dépenses : 45 683,28 € Excédent : **2 230,72€**

Pour le vote, Mr le maire se retire conformément à la loi.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 / 9

Après présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2024 de l'école.

3. Affectation du résultat : École

Le résultat de l'école soit la somme totale de 35 064,31 € est reporté sur l'exercice 2025.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat de l'école.

4. Approbation du budget prévisionnel 2025 de l'école :

Le budget prévisionnel 2025 de l'école est équilibré à 83 114,31 € avec une subvention communale de 40 000,00 €.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2025 de l'école.

B. Budget de la commune :

5. Approbation du compte de gestion 2024 de la commune dressé par Mr le Receveur :

Investissement : **Déficit de - 22 022,44€** Fonctionnement : **excédent de 60 583,16€**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2024 de la commune dressé par Mr le Receveur.

Mr Benoit FRADIN arrive à 21h16.

6. Approbation du compte administratif 2024 de la commune :

* Résultats de l'exercice 2024 pour le budget d'investissement :

Recettes : 10 577,65 € Dépenses : 32 600,09 € Déficit 2024 de : **- 22 022,44 €**

Le résultat des années précédentes fait apparaître **un excédent de 2 807,13 €**.

Résultats cumulés : - 22 022,44 € + 2 807,13 € = **- 19 215,31 € de déficit**.

* Résultats de l'exercice 2024 pour le budget de fonctionnement :

Recettes : 357 038,68 € Dépenses : 296 455,52 € Excédent 2024 de : **60 583,16 €**

L'excédent des années précédentes était de 487 297,01 €.

Résultats cumulés : 60 583,16 € + 487 297,01 € = **547 880,17 € d'excédent**.

Excédent de fonctionnement reporté : **547 880,17 €**.

Pour le vote, Mr le maire se retire conformément à la loi.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9 / 9

Après présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2024 de la commune.

7. Affectation du résultat pour le budget d'investissement :

Pour cette section du budget, il y a :

* un résultat en 2024 de **- 19 215,31€ en négatif**.

* des restes à réaliser en recettes et en dépenses : En recettes : 0,00 €. En dépenses : 3 100,00 €.

Résultats des restes à réaliser : **- 3 100.00 €** Résultat global : - 19 215,31€ - 3 100.00 € = **-22 315,31 €**.

* Pour l'exercice 2025, **il y a un besoin de financement de 22 315,31€**.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat pour le budget d'investissement.

8. Approbation du budget prévisionnel 2025 de la commune :

* Prévisions budgétaires pour le fonctionnement 2025 :

Des lignes sont surdimensionnées pour absorber l'excédent.

Equilibre recettes / dépenses : 834 894,96 € - 689 904,04 € = **144 990,92€ (en excédent).**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel pour le fonctionnement 2025 de la commune.

* Prévisions budgétaires pour l'investissement 2025 : **équilibré à 189 071,35 €.**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel pour l'investissement 2025 de la commune.

9. Vote des taux des impôts locaux pour 2025 :

Mr le Maire propose le maintien des taux d'impositions pour les taxes foncières sur le bâti (42,67 %), le non bâti (45,26 %), la taxe d'habitation pour les résidences secondaires 15,72 % et la taxe foncière des entreprises (21,14 %), identiques à ceux de 2024.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

10. Vote des subventions communales 2025 : Pour un total de 33 054,00 €

Écoles et collège : 1 220.00 €

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

11. Vote des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé :

2 764.00 €

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

12. Vote des cotisations diverses : 340.00 € et des participations intercommunales : 30 290.00 €

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

13. Vote du taux de fongibilité des crédits :

La M57 introduit la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement. Ainsi, le Conseil peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel. Pour ce faire, il convient de fixer par section le pourcentage qui ne doit pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative. L'ordonnateur devra à la réunion suivante informer son Conseil des virements réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise, à l'unanimité, l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : **7,50 %**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Adopté à l'unanimité.

- Section d'investissement : **7,50 %**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Adopté à l'unanimité.

14. Vote de la subvention de la Mairie pour le budget de la caisse des écoles :

Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation d'accorder cette subvention d'un montant de 40 000.00 € telle qu'elle a été prévue et votée au budget 2025.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

II. DELIBERATIONS :

15. Renouvellement du CDD agent administratif « secrétariat de Mairie » :

Suite à la création, par délibération du 28/01/2025, d'un poste avec un CDD d'emploi non permanent « Accroissement temporaire d'activité » - Article L.332-23 1° du CGFP, de 3 mois renouvelable, avec une période d'essai de 1 mois, à raison de 24h/35/semaine à compter du 1^{er} février 2025, un contrat CDD de 3 mois renouvelable du 01/02/2025 au 30/04/2025 pour 24h/35/semaine a été accordé à Madame Julia NIVIÈRE. Mr le Maire propose, pour les nécessités du service, de renouveler le CDD de Madame Julia NIVIÈRE pour une durée de 1 mois et 20 jours, du 01/05/2025 au 20/06/2025 (date à laquelle Mme NIVIÈRE doit nous quitter pour rapprochement familial) pour 24h/35/semaine, comme nous le permet l'article L.332.14 du CGFP.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

16. Création d'un CDD « Accroissement temporaire d'activité » aux services administratifs :

Afin de préparer le remplacement de notre secrétaire de mairie, suite à son départ pour rapprochement familial à compter du 20 juin 2025, Mr le Maire, propose la création d'un poste au service administratif, avec un CDD d'emploi non permanent « Accroissement temporaire d'activité » - Article L.332-23 1° du CGFP (déclaration faite sur le site emploi-territorial), fonctions qui peuvent être exercées par un agent non titulaire. Le CDD serait de 1 an, avec une période d'essai de 1 mois, à raison de 24h/35/semaine, à compter du 12 mai 2025, avec un « tuilage » d'un mois ou plus pour aider à l'adaptation à ce poste. La rémunération sera calculée sur la base de l'échelle C1, 1^{er} échelon indiciaire applicable aux adjoints administratifs.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires.

III. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

1. Repas des Aînés : Nombreux remerciements reçus pour la qualité du repas et des animations (musiciens et chanteurs).

2. Base d'adresse locale (BAL) : La mise en conformité de notre Base Adresse Locale est terminée et sa publication dans la Base Adresse Nationale est faite.

3. Contentieux commune/riverains - Pluvial RD 736 devant la Mairie :

Une réunion d'expertise amiable organisée par Cabinet Stellant (pour Groupama notre assureur) repoussée au 4 avril 2025, a bien eu lieu avec TOPO 16, le maître d'œuvre, l'ADA, un expert pour URBAN HYMNS et LCS l'expert de la partie adverse, mais absence de Stellant. La copie du rapport hydraulique fait lors de l'aménagement du Bourg doit être transmise aux experts pour étude et propositions à venir. Stellant la possède depuis la précédente expertise en 2023. Suite à l'absence de l'expert de Stellant (pour Groupama notre assureur) lors de la réunion du 4 avril 2025, ces derniers proposent **une nouvelle réunion pour le mercredi 23 avril 2025 à 9h00**, en présence des diverses parties.

4. Recours au service « Assistance intérim » de l'ATD 16 : pour remplacer momentanément un agent technique (école et Mairie) en arrêt de maladie : Mlle Élodie LAURENT, est engagée pour 2 semaines, du 7 au 18 avril 2025, à raison de 20h30/35 par semaine.

5. Travaux du SMABACAB sur le ruisseau de Charmé : Visite, ouverte aux administrés, animée par Mr Julien BLANCANT **programmée le mercredi 7 mai 2025 à 18h00.**

6. Aménagement de la place de la Liberté : Étude pour protéger cette place en sol naturel d'éventuelles dégradations par le passage intempestif de véhicules en périodes pluvieuses. Devis en cours.

7. École : Le DASEN a prévu une réunion à Charmé **le jeudi 5 juin 14h30** avec les Maires des communes concernées pour examiner nos propositions de travail concernant l'avenir du RPI.

8. Achats envisagés :

- une balayeuse : devis à étudier en détails et examen du matériel possible et proposé (compter environ 25 000.00 €)
- une débroussailleuse thermique (environ 800.00 €). Devis à étudier.

Fin de la réunion à 22h58.

Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal à 19h00, le mardi 6 mai 2025.

La secrétaire de séance :
Madame Marilyn MELON



Le Maire
Monsieur Bernard BORNE



